



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hommage à Samuel Paty dans les établissements scolaires

Question au Gouvernement n° 3484

Texte de la question

HOMMAGE À SAMUEL PATY DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Frédéric Reiss.

M. Frédéric Reiss. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, lors de l'examen de la mission « Enseignement scolaire » du projet de loi de finances, nous avons tous rendu hommage à Samuel Paty, sauvagement assassiné à la veille des vacances de la Toussaint. Lors de la rentrée du 2 novembre, la communauté éducative avait besoin de la solidarité nationale. Aussi avez-vous souhaité, le 28 octobre, décaler cette rentrée à dix heures. Depuis, ordres et contre-ordres se sont succédé, avant que le ministère ne retienne finalement l'option d'une minute de silence à onze heures dans tous les établissements. Pourtant, lors d'une visioconférence avec un syndicat enseignant, vous aviez indiqué prévoir un créneau entre huit heures et dix heures pour que les professeurs puissent préparer un hommage à leur collègue tragiquement disparu.

M. Pierre Cordier. Eh oui ! C'est vrai !

M. Frédéric Reiss. Pourquoi un tel rétropédalage qui a mécontenté bon nombre de chefs d'établissement et de directeurs d'école, et déstabilisé parents d'élèves et collectivités territoriales ? Qu'en est-il des ressources adaptées à chaque niveau de classe et mises à disposition du corps préfectoral ? Il y a certes eu, pour le fond, lecture de la « Lettre aux instituteurs et institutrices » de Jean Jaurès mais, sur la forme, c'est le système de la débrouille qui a prévalu pour un hommage fortement recommandé – et qui globalement s'est bien passé. Une fois de plus, on a eu la désagréable impression du « pas de vague ».

Le Premier ministre et vous-même êtes allés à Conflans-Sainte-Honorine, et c'est tout à votre honneur. Des préfets ont pris, tardivement, des initiatives pour se rendre dans les établissements, mais un petit sondage auprès des collègues a montré une présence très contrastée : nombre d'entre eux s'y sont rendus silencieusement munis de l'écharpe tricolore, d'autres sont intervenus à la demande d'enseignants, d'autres encore ont renoncé parce que l'inspection académique ne souhaitait pas leur présence.

M. Sylvain Maillard. C'est vrai !

M. Pierre Cordier. Eh oui !

M. Frédéric Reiss. Monsieur le ministre, pourquoi n'avons-nous pas réussi à réaffirmer, tous ensemble, les principes fondamentaux de la laïcité et de la liberté d'expression lors de cette journée de rentrée si particulière quand il s'agissait de rendre hommage à un enseignant qui aimait passionnément son métier ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe UDI-I.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur Reiss, vous venez vous-même de dire que les choses se sont bien passées hier. Cette unanimité nationale pour rendre hommage à Samuel Paty est ce qu'il y a de plus important.

M. Raphaël Schellenberger. Pas de vagues...

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. De grâce, ne la rompons pas : nous le devons à Samuel Paty et aux valeurs qui sous-tendent cet hommage ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Bien sûr, vous avez un peu de mal à reconnaître les raisons de ce succès — je vais y revenir. Dès le début, j'ai souligné que nous devons coconstruire cet hommage. C'est pourquoi, dès le lendemain de l'assassinat, j'ai reçu les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves, qui se sont montrées favorables à ce principe. Pendant deux semaines, nous avons rencontré l'ensemble des parties prenantes volontaires dans le cadre du Conseil des sages de la laïcité. C'est ainsi que nous avons coconstruit cet hommage qui a consisté en la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et institutrices, la minute de silence et une heure d'éducation morale et civique.

M. Pierre Cordier. Ce n'était pas la question !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. J'ai fait ce que vous demandez que l'on fasse : de la concertation, y compris avec les associations d'élus.

Quiconque a observé le déroulement des faits a constaté que le confinement a été décidé le mercredi ; puis est survenu l'attentat de Nice ; enfin, l'association Régions de France m'a dit qu'elle n'arrivait pas à assurer le transport et la logistique pour le lundi, dix heures du matin.

M. Pierre Cordier. Parce qu'elle a été prévenue vendredi soir à dix-neuf heures !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. C'est en écoutant les uns et les autres et en gardant en tête la préoccupation sanitaire et les enjeux de sécurité que j'ai arrêté les consignes. Car oui, monsieur Cordier, nous avons bien écouté tous les acteurs, jusqu'au bout ! Dans cette période si difficile pour la France, il faut savoir piloter en tenant compte de ce que disent toutes les parties prenantes, parfois jusqu'à la dernière minute, car c'est ainsi que cela se passe dans des circonstances exceptionnelles.

Nous avons donc réussi à coconstruire l'hommage à Samuel Paty tout en prévoyant la souplesse nécessaire en fonction des circonstances. Vous nous le reprochez aujourd'hui ; pour ma part, j'en suis fier puisque c'est cette souplesse qui nous a permis de réussir, hier, la minute de silence – bien mieux, d'ailleurs, que lors des événements comparables qui ont pu se tenir par le passé dans des circonstances analogues.

Gardons cette unanimité et rendons hommage à tous les professeurs de France, qui ont réussi à faire cette minute de silence, unis à la République, en y associant les élus chaque fois que c'était possible ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Raphaël Schellenberger. Ce n'est pas vrai !

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3484

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 novembre 2020](#)